

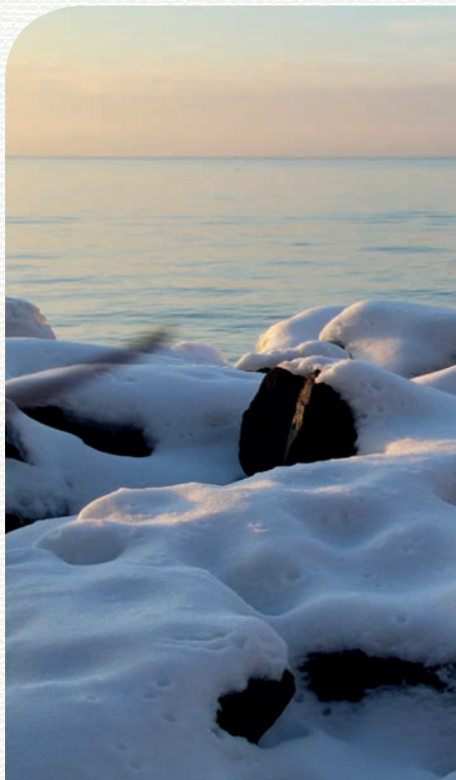
Trait d'plume

Le journal municipal de **Messery**
Rives du Léman



N°15 HIVER 2021

Haute-Savoie • 74140 Messery • Mairie • 04 50 94 71 57 • www.messery.fr



Serge BEL
Maire de Messery

PUBLICATION

Édition trimestrielle - N°15
HIVER 2021

Mairie de Messery
Chemin de la Cure - 74140 MESSERY

Directeur de publication :
Serge BEL, maire

Responsable de publication :
Nathalie VUARNET, 2^e adjointe

Ont participé à ce numéro :

Textes

Serge BEL
Samy BEN SLAMA
Amélie COLLOMB
Damian HARRIS
Roseline MEGHEZZI
Léa OSSEDAT
Marie-Céline PRAS
Nathalie REYNAUD
Gérard TEDESCHI
Nathalie VUARNET

Crédit photos

Damian HARRIS
Léa OSSEDAT
Virginie ROSSAT
Nathalie VUARNET

Création et impression :

Imprimerie MATHY
74200 Thonon-les-Bains
Graphisme Atelier 2L

Imprimé sur du papier PEFC
(issu de forêts gérées durablement
et de sources contrôlées)

Impression offset réalisée dans
les ateliers de l'imprimerie Mathy
Label Imprim'vert



Mesdames, Messieurs ;

Une période placée sous le signe du « tout électrique »

L'action du nouveau conseil municipal s'inscrit dans une volonté forte de maîtrise des dépenses et d'économies d'énergies. En ce début d'année, nous sommes passés à une énergie 100% naturelle et verte pour une grande partie de nos contrats d'électricité. Nous allons aussi, dans quelques mois, réaliser un diagnostic énergétique de chacun des bâtiments municipaux. L'objectif: réduire nos dépenses de chauffage et d'éclairage. Nous prévoyons également l'implantation généralisée d'horloges astronomiques sur l'éclairage public de manière à pouvoir éteindre les rues d'une partie du village à certaines heures de la nuit, en toute sécurité pour les piétons.

Nous allons enfin demander une étude sur les rues où nous pourrions enfouir les réseaux secs (chemin de Vétrau, rue de la cure, chemin des Bugnons...), et revoir l'éclairage des abords de la salle des fêtes et de la mairie. Nous voyons enfin le bout du chantier d'enfouissement des réseaux électriques rue du Lac et chemin de Sergyieu. Lorsque les poteaux, fils électriques et transformateurs disgracieux auront été déposés, nous oublierons ces travaux. Mais Dieu que ce chantier a été long !

Des « petits riens » qui rendent les choses plus belles

Notre village doit garder son charme et rester agréable à vivre ; aussi, nous travaillons à son embellissement en replantant des jeunes et vieux arbres, en installant de nouveaux bancs, en adaptant le fleurissement à notre époque (problème d'eau, canicule...). N'hésitez pas à nous faire partager une idée que vous pourriez avoir à ce sujet. Dans cet esprit, nous souhaitons que pour l'année prochaine, la population soit associée aux décorations mises en place à Noël et allons relancer l'opération « maisons fleuries ».

Le bien-être, c'est l'affaire de tous !

En 2019, nous avons lancé une campagne pour l'égouttage des haies bordant une voirie communale. Des efforts ont été faits par beaucoup de nos concitoyens et je les en remercie. Certains sont encore un peu réticents... A tous ceux-là, je demande de faire un petit effort faute de quoi nous serions obligés de faire exécuter les travaux d'égouttage à leurs frais.

On le voit, depuis sa mise en place, le conseil municipal a été extrêmement actif. Et cette action va se poursuivre dans les semaines qui viennent, si les conditions sanitaires le permettent. Espérons aussi que nous pourrions rapidement réunir notre conseil consultatif pour l'associer à un ensemble de projets importants pour la vie du village (école d'Essert, devenir de la salle des Sémiss ...).



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Après une campagne menée tambour battant dans l'enceinte de l'école, et l'exposé de leurs projets via une plateforme internet, vingt jeunes se sont portés candidats à l'élection du CMJ.

Samedi 23 janvier, ils ont tenu à tour de rôle le bureau de vote pendant 3 heures puis, après 1h15 de dépouillement, de suspens et d'excitation, douze jeunes ont été désignés par leurs pairs. Ainsi ce CMJ sera composé de six filles et de six garçons âgés de 8 à 12 ans, dix écoliers et deux collégiens, qui représenteront les jeunes de Messery pendant 3 ans. **Bienvenue à Amandine, Tom, Baptiste, Reuben, Charlotte, Amélie, Louis C., Marion, Thomas, Maude, Zoé, et Louis P. !**

La commune remercie tous les enfants qui ont participé à cette élection avec dynamisme et enthousiasme, et salue les familles, les enseignants et le personnel municipal qui les ont accompagnés dans cette démarche citoyenne. Une pensée à tous les candidats qui se sont mobilisés pour faire de cette élection un succès. Et, quel que fut leur résultat individuel, chacun d'eux mérite sa part dans cette belle réussite collective !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, c'est dans un contexte de pandémie que s'est tenue la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. Confinement oblige, la cérémonie a eu lieu en comité restreint. Quelques habitants sont tout de même venus rendre hommage à ceux qui sont tombés pour leur Patrie, il y a plus de 100 ans sur les champs de bataille de Verdun, de la Marne ou de la Somme. Mais aussi à nos soldats qui se battent partout dans le monde pour notre liberté et risquent chaque jours leurs vies. Un hommage a également été rendu aux victimes du terrorisme qui frappe la France.



LA BOITE À IDÉES

DONNEZ VOS IDÉES
POUR LE **TITRE**
DU BULLETIN
MUNICIPAL.
LE SERVICE
COMMUNICATION
FAIT APPEL À
VOTRE CRÉATIVITÉ !

Dans une optique de renouveau, les prochains numéros du « **Trait d'plume** » connaissons un nouvel élan. Le service communication envisage d'apporter des modifications à ses journaux municipaux et souhaite faire participer les Messerolins à ce changement. Nous comptons sur votre imagination et votre créativité pour proposer un nouveau titre au journal municipal.

Venez déposer vos idées au point info tourisme dans notre boîte à idées !



POINT INFO TOURISME

L'UNE S'EN VA ET L'AUTRE ARRIVE...

Brigitte MAREK,

tout le monde ou presque la connaît. Il faut dire qu'elle est arrivée à la mairie en 1987 et qu'elle n'est plus jamais repartie. Les premières années, elles n'étaient que deux au service administratif de la mairie. Alors forcément, il fallait tout faire : l'urbanisme, les inscriptions scolaires, l'état-civil...

Puis la mairie a grossi et les postes de travail se sont spécialisés. En 2015, Serge BEL a proposé à Brigitte de prendre la responsabilité du service « tourisme-communication-CCAS ». Brigitte a apprécié cette nouvelle affectation, cette dernière lui apparaissant comme « un renouveau professionnel ».

Durant toutes ces années passées au service de notre collectivité, Brigitte a fait preuve d'un engagement, d'une conscience professionnelle et d'une gentillesse rare. C'est sûr, elle manquera à ses collègues et à la commune. Heureusement, avant de prendre une retraite qu'on lui souhaite longue et heureuse, Brigitte a passé le flambeau à Amélie, sa fille, qui travaille, avec les mêmes qualités, à l'accueil de la mairie.



Pour la remplacer, nous avons recruté **Léa**, une jeune personne de 25 ans. Elle est originaire de Saône et Loire et malgré son jeune âge, a déjà une solide expérience dans le domaine du tourisme. Elle est parmi nous depuis quelques mois et nous savons que nous ne nous sommes pas trompés. Elle sera à n'en pas douter aussi accueillante et investie que sa collègue.



COLLECTE ALIMENTAIRE

LES JEUNES ET LA SOLIDARITÉ EN ACTION

Sensibiliser les Messerolins à la lutte contre la précarité et le gaspillage: voilà un défi relevé avec entrain par les jeunes de l'ancien CMJ qui ont décidé, unanimement, de se mobiliser une nouvelle fois samedi 28 novembre, en revêtant le gilet Orange, symbole de la Banque Alimentaire.

Cette année, le contexte sanitaire difficile a entraîné une augmentation de près d'un tiers de l'aide alimentaire sur le département. Mais cette crise a sensibilisé davantage de personnes: bénévoles, donateurs, magasins partenaires... Cela a été un succès, notamment grâce aux médias qui ont largement relayé l'appel aux dons et au bénévolat !

La mobilisation a permis à la Banque Alimentaire de Haute-Savoie de collecter dans tout le département environ 320 tonnes de denrées alimentaires !

Merci à tous et que ce bel élan de générosité perdure au-delà de cette collecte !





C MES LOISIRS EN ACTIVITÉ

Cet automne 2020, le centre de loisirs de Chens-sur-Léman a accueilli, en moyenne et par jour 65 enfants et jeunes âgés de 3 à 12 ans et 13 à 18 ans. Malgré les protocoles sanitaires, les enfants ont pu bénéficier des animations préparées par l'équipe d'animation et le centre a pu se terminer dans de bonnes conditions.

Un groupe de 15 jeunes a pu partir en séjour à Paris et profiter du célèbre parc d'attractions « Disneyland Paris » lors de la première semaine des vacances. Un programme jeunesse a été proposé pour la deuxième semaine.

Message de l'association C Mes Loisirs

2020 S'EST ACHEVÉ !

« Après une année particulièrement difficile placée sous le signe de la COVID, avec des protocoles très stricts à respecter, ainsi que l'annulation de nombreuses actions et manifestations, notre mission de cohésion sociale a été fortement impactée.

Il nous faut pourtant continuer ! Continuer à analyser le présent, à faire valoir notre point de vue, à imaginer et rêver un idéal, pour fonder des actions qui participeront à améliorer la qualité de vie de tous sur nos communes, des actions concrètes qui permettront de mieux vivre ensemble.

Agissez avec nous par le biais de 3 collectifs d'habitants, moteurs de nos actions :

- Animation du territoire
- Environnement / développement durable
- Sénior / intergénérationnel

Si vous souhaitez participer et construire avec nous les projets de demain, faites-vous connaître : **direction@c-mes-loisirs.fr** ou **06 87 69 14 97**, nos projets sont avant tout vos projets !

Mais nous constatons tous au quotidien que le doute nous gagne parfois, peut-être de plus en plus si nous ne luttons pas !

Oui, luttons pour ne pas laisser le pessimisme nous gagner. N'oublions jamais qu'une crise, c'est toujours des hommes qui souffrent, la pauvreté qui gagne du terrain, des liens sociaux mis à mal.

N'oublions jamais l'importance du lien social, de la vie collective à tous les niveaux. C'est plus que jamais la mission de C Mes Loisirs pour 2021. »



CLUB NAUTIQUE NERNIER-YVOIRE

par le C2NY

Le Club Nautique de Nernier-Yvoire (C2NY) se réjouit d'une belle saison 2020 et prépare déjà la saison à venir autour des activités nautiques dans la Presqu'île !

La fin du confinement au printemps nous a permis de maintenir et même augmenter certaines activités nautiques pour le plaisir des habitants de la Presqu'île du Léman et ses touristes.

La régata des « 6 Heures » s'est déroulée le samedi 11 juillet dans des conditions parfaites pour la navigation sur le Léman avec du soleil et une bise d'une dizaine de nœuds. Plus de 40 voiliers français et suisses ont participé à cette régata originale. Les voiliers ont tourné entre 4 et 5 fois dans le parcours qui relie le port d'Yvoire à la Pointe de Messery : un grand spectacle nautique !

Pour les plus jeunes, l'école de voile a proposé des stages durant juillet pour enfants et ados entre 5 et 18 ans. Nous avons pu assurer 80 places de stage. Les moniteurs ont même organisé des raids entre les villages de la Presqu'île pour le plaisir des jeunes matelots.

Pour les adultes, le club met à disposition de ses membres un voilier « Surprise » pour la navigation en groupe et partage de connaissances. Nous sommes une dizaine à naviguer sur ce voilier et cherchons toujours d'autres personnes qui souhaitent participer à l'équipage, s'initier ou se perfectionner à la voile.

Pour la saison à venir, le club continue à investir dans l'activité d'école de voile, avec l'achat d'une flotte d'Optimists. Notre objectif est de pouvoir étendre l'offre de stages de voile tout le long de la saison nautique, et de pouvoir aussi organiser des stages de « voile à l'école » de proximité pour les enfants de la Presqu'île du Léman.

Nous remercions les élus des communes d'Yvoire, de Nernier, et de Messery pour leur support et nous sommes toujours à la recherche de membres, bénévoles, et sponsors pour soutenir nos activités.

www.c2ny.org et info@c2ny.org



CIAS

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE THONON AGGLOMÉRATION ACCOMPAGNE LES POPULATIONS FRAGILISÉES, NOTAMMENT À TRAVERS

3 SERVICES :

1. Le portage de repas à domicile

Un repas complet, livré à domicile pour tous les jours de la semaine sur l'ensemble des communes de Thonon Agglomération. Sur demande, les menus peuvent être adaptés pour répondre à certaines exigences de type « régime sans sel ». Ce service est destiné à toute personne âgée, malade, handicapé, ou en difficulté provisoire. Le tarif d'un repas est de 9€, transport compris.

2. L'aide à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile s'adresse aux personnes âgées, handicapées, malade ou isolées, quel que soit leur âge. Assuré par un personnel qualifié, le service s'adapte aux besoins du bénéficiaire avec deux objectifs :

- Assurer un accompagnement à la vie quotidienne et maintenir un lien social : aide à la toilette, au lever, au coucher, habillage, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement à la marche, aux courses, entretien du lieu de vie et du linge, etc.
- Rendre possible le choix de rester à domicile, notamment avec la garde itinérante de nuit.

3. Le panier relais

Grâce à une convention avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie, et sur recommandation de l'assistante sociale, des paniers relais sont distribués tous les jeudis après-midi aux familles en difficultés.

Pour plus d'informations, contacter le **CIAS de Thonon Agglomération**
Domaine de Thénières
74140 BALLAISON

Tél. 04 50 31 25 00
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
www.thononagflo.fr

LA DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SENIORS

Cette année 2020 ne ressemble décidément à aucune autre.

Le traditionnel repas, moment festif, de partage et de convivialité offert aux seniors de la commune n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.



Toutefois pour ne pas rompre avec cette tradition de lien social au moment des fêtes, les aînés de la commune préalablement inscrits, ont reçu un colis de Noël avec des produits de petits producteurs du Périgord. Dans une période où la solitude est plus difficile à supporter, il est essentiel de resserrer ce lien social et de lutter contre l'isolement. Les membres du CCAS se sont déplacés seul ou à deux, au domicile des personnes âgées pour échanger avec eux.

Une soixantaine de colis ont été distribués ainsi et plus de 140 colis ont été retirés directement à la mairie. Cette distribution a été l'occasion de discuter et d'échanger avec ceux qui subissent durement l'isolement et le confinement qui découlent des restrictions sanitaires. Souhaitons que ce colis, un beau panier gourmand, mette un peu de douceur et de chaleur dans leur cœur !

LE CCAS À VOS CÔTÉS

En cette période, les membres du CCAS de Messery se mobilisent pour venir en aide aux personnes âgées, vulnérables, en situation de handicap, isolées...

Pour contacter le CCAS ou pour signaler toute personne isolée, vulnérable, ayant besoin d'aide, merci de joindre :

- l'accueil de la mairie au 04 50 94 71 57
- ou au service info à l'espace Littorelle, 04 50 94 75 55

ENCORE UN BEL ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Le pressing Ciel Bleu de Massongy, tenu par Carla Vieira de Sousa, habitante de Messery, a de nouveau fait un don de **250 masques en tissu pour les aînés de la commune**. En cette période morose de pandémie, un acte comme celui-ci montre l'importance de la bienveillance des uns envers les autres.

Un grand merci pour cette générosité.





POLICE MUNICIPALE

RAPPEL DE CITOYENNETÉ

POUR LES RENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉCOLE
EN VOITURE

INFOS

Changement des horaires de la police municipale

Les permanences auront
lieu tous les lundis de 10h à
11h et les autres jours il reste
joignable au 06 26 34 45 73



DÉPOSE MINUTE

Pour une meilleure fluidité, le matin à l'ouverture de l'école primaire, la Dépose Minute comme son nom l'indique, sert à déposer les enfants sans que les parents descendent.

Si vous souhaitez accompagner votre enfant, veuillez-vous stationner aux emplacements dédiés à cet effet.



STATIONNEMENT GÊNANT

La commune vous demande de ne plus vous garer, dans cette montée du chemin de Fossio. Nous sommes conscients que l'espace de stationnement est manquant, cela dit **l'espace piéton devient impraticable et dangereux** pour ceux qui l'utilisent.

Si d'aventure cela persiste, nous serions contraints d'établir des contraventions.



PROPRIÉTÉ PRIVÉ

Le parking de l'immeuble « L'Andalouse », chemin de Fossio, est une propriété.

Toute personne n'habitant pas cet immeuble ne doit pas stationner, y compris pendant les heures d'entrées et de sorties de l'école.

PÉRISCOLAIRE UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE !

Le protocole sanitaire pour la cantine et la garderie impose de ne pas mélanger les enfants de classes différentes. Ce contexte a donc demandé une réorganisation dans le fonctionnement du service : mise en place de deux services séparés, réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs...

L'équipe actuelle de 7 agents a été renforcé par un agent supplémentaire et par l'intervention de Catherine Payot, la bibliothécaire, qui prend en charge un petit groupe d'élèves pour leur faire la lecture.

Les agents ont tous fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, de disponibilité et de professionnalisme pour garantir un accueil optimal des enfants sur le temps périscolaire. L'équipe enseignante et le service périscolaire travaillent ensemble pour assurer le protocole et la sécurité de tous.





ETAT CIVIL

Décès

Danielle Jeanne
CETTOUR,
décédée le
4 décembre 2020

Naissances

Lino SUARD,
né le 2 décembre 2020

Hayah Marguédith
JARIA CROSET,
née le 24 décembre
2020

Hélios Hervé Bernard
DURAND,
né le 16 janvier 2021

Mariages

Jacques Arthur
DUBORGEL et
Annie Colette ARPIN
le 31 octobre 2020

INFOS

CCAS

Les personnes atteignant l'âge de 70 ans en 2021 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...).

Pour obtenir la **liste des assistantes maternelles agréées et la liste des jeunes personnes faisant du baby-sitting**, vous renseigner à l'accueil de la Mairie au 04 50 94 71 57 ou consulter le site internet

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI NOUF, 9 ch. des Vignes de Frize ; construction d'une maison individuelle en duplex
- M. DUFOUR Patrick, 17 ch. des Bugnons ; présentation d'une habitation dont une partie des travaux n'ont pas été réalisés
- M. GROBEL Bruno, 14 rue du Lac ; construction d'une véranda
- M. TEYRE Christian, route de la Pointe ; construction d'une villa de 3 niveaux avec sous-sol demi-enterré et une piscine
- SAS GENEVA HOUSING GROUP, 17b ch. des Vignes de Frize ; démolition d'une villa existante. Construction d'une villa R+1 avec garage
- COMMUNE DE MESSERY, 1 route de Parteyi ; transformation d'une maison en micro-crèche + création d'un escalier extérieur
- SCCV VILLA MEZZO, 15 route de la Pointe ; construction d'une maison mitoyenne en R+1
- SCCV VILLA AUREA, route de Gandran ; construction de 2 bâtiments totalisant 32 logements + sous-sol dédié au stationnement
- SCI JBH Messery, 9 chemin de la Cure ; modification de l'extension et création annexes 32 m²
- M. PETER Florian chez Artis, rue de la Seppe ; construction maison individuelle
- SCI NOOF, 7 chemin des Vignes de Frize ; modification de la toiture existante, création d'une surface de plancher, suppression des fenêtres de toit
- M. PIMONT Christian, 15 rue d'Essert ; modification façade et ouverture

DÉCLARATION PRÉALABLE

- M. GISIGER Nicolas, 1 rue d'Essert ; construction pergola 4 x 3,20m
- M. GORET Michel, 22 chemin des Champs d'Amot ; abri voiture
- Mme RION Rexiane, 2 route des Repingons ; remplacement de la toiture
- Mme LOURENCO Sonia, 26 route de la Pointe ; modifications des ouvertures et des toitures, des escaliers extérieurs, isolation périphérique partielle, abri voiture et clôture
- M. HEDAYATI Ali, 3 route de Frize ; pose clôture
- Mme GENTINA Josiane, 11E chemin du Plantez ; pose pergola 6,15 x 3,19 m
- M. VERRE Benoit, 61 route des Repingons ; pose panneaux photovoltaïques
- LOTISSEMENT CHAMP SOLEIL, 22 rue des Moleys ; pose portillon et clôture
- REBZANI Julia, 19 chemin d'Avau ; transformation d'un garage en chambre
- ISOWATT, 11 route de Marcille ; installation photovoltaïque de 32 m²
- Mme CURDY QUIBLIER Louisette, 17bis rue d'Essert ; pose marquise
- Mme HERTAULT Angela, 50 chemin du Plantez ; construction d'une piscine
- Mme HURTADO GOMEZ Marta, 42 chemin de Sergyieu ; Aménagement d'un garage en pièce à vivre
- Mme GONOD Romane, 20C rue de la Seppe ; création d'un carport, transformation du garage en chambres, isolations périphériques de la maison, modifications des ouvertures
- M. CHAUVET Michel, 29F chemin de Sergyieu ; pose clôture
- COMMUNE DE MESSERY, route de Parteyi ; création de plateforme pour projet parking et pumptrack
- M. GABAY Lionel, 7 chemin des Grenouilles ; pose portail
- M. DUMONT Christian, 15 rue d'Essert ; création d'une terrasse couverte
- Mme MALENTACCHI Giuseppina, 37 chemin de Sergyieu ; réfection de la toiture et pose d'une isolation intérieure
- Mme KAYLOR Tanya, 11P chemin de la Crozette ; pose clôture
- M. ALGHUSN Abdulmalek, 89H route de Parteyi ; transformation du garage en pièce habitable

LA RÉGLEMENTATION DES HAIES

DE NOMBREUX CONFLITS ENTRE VOISINS
 NAISSENT DU NON-RESPECT DES DISTANCES DE
 PLANTATIONS ET DE LEUR ENTRETIEN.
 LES RÈGLES SONT TOUTEFOIS, DIFFÉRENTES S'IL
 S'AGIT DE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE OU PRIVÉE.

PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC :

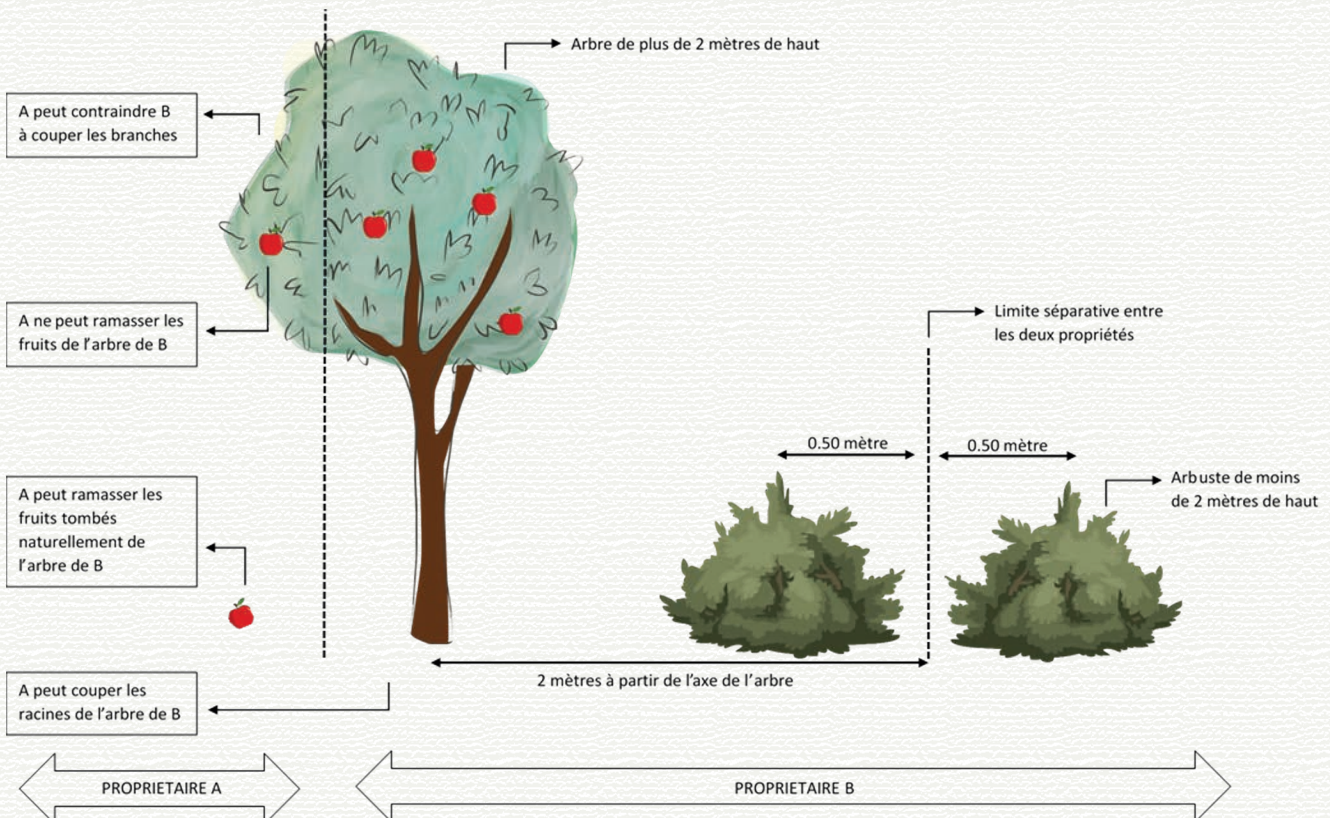
Au titre de ses pouvoirs de police, et par souci de sécurité, le Maire peut exiger des propriétaires l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique (croisements, virages, points dangereux) pour assurer une meilleure visibilité. Il n'y a aucune règle quant aux distances de plantations le long des chemins ruraux, mais elles doivent respecter les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R 161-24.

PLANTATION ENTRE DEUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES ET ENTRE UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET UNE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE :

Selon l'article 671 du code Civil, les plantations dépassant 2 mètres de hauteur, doivent être plantées à au moins 2 mètres de la limite de propriété. Si les végétaux ne dépassent pas les 2 mètres, ils peuvent être plantés à 50 cm de la limite séparative.

En cas de non-respect des règles (selon l'article 672 du code Civil), un arrachage des végétaux pourra être demandé par le voisin devant le tribunal d'instance.

Si les distances sont respectées mais que les plantations causent des dégâts chez le voisin, celui-ci pourra demander l'élagage des branches dépassant chez lui. Il ne pourra cependant, pas le faire lui-même. Contrairement aux branches, le voisin a le droit de couper les racines, ronces et brindilles qui dépassent chez lui. Il a également le droit de ramasser les fruits tombés naturellement au sol et non les cueillir.





ÉNERGIES VERTES

UN CHOIX ÉCLAIRÉ

POURQUOI AVOIR CHOISI ENERCOOP COMME FOURNISSEUR ?

Il existe de nombreux fournisseurs d'électricité proposant des offres vertes sur le marché français. Cependant, si certaines offres sont plus avantageuses que d'autres et proposent des tarifs compétitifs, d'autres sont également plus « vertes ».

1. SOUTENIR L'ÉLECTRICITÉ VERTE ET MILITANTE

Souscrire à une offre verte ne signifie pas que les électrons qui arrivent au bout de la prise ont tous été produits par une source d'énergie renouvelable, mais que le fournisseur s'engage à injecter sur le réseau collectif autant d'électricité renouvelable que ses clients en consomment. Des garanties d'origine permettent de flécher cette électricité verte.

Cependant la réglementation actuelle autorise la déconnexion entre l'achat d'électricité renouvelable et celui de sa Garantie d'Origine (GO). Ainsi un fournisseur peut d'un côté acheter de l'électricité « grise » nucléaire vendue à bas coût par EDF -, et de l'autre les garanties d'origines les moins chers possibles, par exemple en Scandinavie où l'électricité est presque intégralement d'origine renouvelable.

Ceci permet alors de repeindre en vert l'électricité « grise » produite dans les centrales nucléaires françaises.

C'est légal, mais ça ne permet pas de faire avancer la cause du renouvelable en France. En 2020, la France était tenue d'atteindre 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables, nous en sommes à 17% actuellement.

ENERCOOP propose une offre dite « premium », c'est-à-dire qu'elle achète conjointement l'électricité et les Garanties d'Origine auprès du même producteur d'énergie renouvelable. Cela garantit de meilleures conditions de rémunération aux producteurs et une pérennisation des installations.

POUR ÊTRE EN PHASE
AVEC SES VALEURS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
DE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE,
LA COMMUNE DE
MESSERY A CHANGÉ
DE FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉ LE
1^{ER} JANVIER 2021.

EN DEVENANT
CLIENT D'ENERCOOP,
ELLE A OPTÉ POUR
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES
LOCALES.



2. SOUTENIR UNE PRODUCTION LOCALE

Les pertes d'électricité entre le lieu de production et de consommation en France avoisinent 10% en moyenne c'est-à-dire qu'une partie de l'énergie générée par la centrale électrique n'arrive pas jusqu'au consommateur.

ENERCOOP propose un approvisionnement direct auprès de producteurs dans une démarche de circuit court.

3. RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le statut d'ENERCOOP est d'accompagner les consommateurs à diminuer leur consommation, car produire de l'électricité est certainement l'une des activités la plus nuisible pour l'environnement quel que soit le mode de production actuellement utilisé. Réduire la consommation d'électricité, c'est donc agir directement sur l'amélioration de la qualité de l'environnement.

4. SOUTENIR UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF

ENERCOOP a un statut d'intérêt collectif reconnu d'utilité sociale par l'État. La coopérative réunit producteurs, consommateurs, salariés et collectivités.

Son statut de SCIC et d'entreprise solidaire l'oblige à investir plus de la moitié de ses bénéfices, lui permettant de soutenir un certain nombre de projets d'énergies renouvelables portés notamment par des collectivités ou des citoyens. Elle est également à l'origine du projet **Energie Partagée** qui permet d'investir de l'épargne citoyenne en faveur des énergies renouvelables.

A terme, l'entreprise souhaite développer ses propres moyens de production.

Pour toutes ces raisons, Messery a fait le choix d'ENERCOOP. Nous sommes la deuxième commune de Haute-Savoie à avoir fait ce choix et la 18^e en région Rhône-Alpes !



UN OISEAU EN HIVER

Le nourrissage des oiseaux n'est pas simplement une activité ludique mais une réelle nécessité pour la conservation. L'évolution des activités humaines est en effet en grande partie responsable de la raréfaction de la nourriture : urbanisation, plantation de haies de thuyas ou de lauriers (arbustes ne produisant pas de baies), modification des pratiques agricoles (arrachage des haies qui constituent une de leur principale ressource alimentaire...), etc.

Le nourrissage des oiseaux à l'aide de mangeoires ne doit s'effectuer qu'en période hivernale, lorsque ceux-ci ont des difficultés à trouver leur nourriture en raison des conditions météorologiques. Si vous avez commencé le nourrissage, n'arrêtez pas d'un seul coup, surtout en période de grand froid. Les oiseaux se seront habitués à avoir de la nourriture chez vous et risqueront d'être en difficulté pour en trouver par leurs propres moyens. Lorsque le printemps commencera à faire son apparition, arrêtez progressivement de remplir votre mangeoire. Cela évitera la propagation de certaines maladies, au moment où les oiseaux peuvent trouver la nourriture par eux-mêmes.

(sources LPO)

CONCOURS À MESSERY



SAUVEGARDONS LES FRUITIERS LOCAUX

AUTREFOIS, LES VERGERS ENTOURAIENT LES VILLAGES ET CONSTITUAIENT UN VÉRITABLE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE ET CULTUREL. LES VARIÉTÉS DE FRUITIERS RUSTIQUES ÉTAIENT ADAPTÉES AU SOL ET AU CLIMAT ET NÉCESSITAIENT PEU D'ENTRETIEN, D'ENGRAIS ET DE TRAITEMENTS CHIMIQUES.

La commune souhaite réintroduire cet héritage pour de multiples raisons : les fruitiers participent à la formation d'un paysage rural, ils sont comestibles, source de biodiversité et permettent la conservation des variétés fruitières locales qui sans ça disparaîtraient.

Cet automne 5 fruitiers : 3 pommiers et 2 poiriers (poire Loup, Reine des reinettes, Cusset, William...) ont été plantés par les services techniques sur le champ de l'église, au cœur du village, là où d'autres plantations avaient été effectuées en 2017.

Les arbres ont été placés de manière à ménager des espaces libres de détente, des espaces plus entretenus et d'autres plus sauvages pour attirer insectes et oiseaux.

Les plantes aromatiques se situant à proximité, un laurier sauce a été ajouté. Cet arbre, ainsi qu'un prunier et un cerisier, a été récupéré avant arrachage avec l'accord de la propriétaire sur une parcelle destinée à l'urbanisation.

Ce projet communal s'inscrit dans une politique de développement durable mais aussi dans la volonté de créer du lien autour d'un lieu champêtre. Ce lieu va permettre la production de fruits, la sensibilisation à l'environnement et l'organisation d'animations pédagogiques destinées à tous. Un rapprochement avec d'autres vergers communaux de la région et des associations de sauvegarde des fruitiers rustiques viendra compléter cette action.

Aujourd'hui ces arbres sont petits, mais avec des soins et de la patience, nous espérons qu'ils produisent de nombreux fruits, et que les habitants, petits et grands, pourront les déguster sur place !



CETTE ANNÉE LA COMMUNE RELANCE LE CONCOURS DE MAISON FLEURIE (JARDIN, FENÊTRES, BALCON).

Si vous habitez sur la commune et que votre maison est visible de la route, vous pouvez participer pour mettre en valeur votre maison, montrer vos talents de jardinier et donner une belle image du village.

La démarche écologique et le respect de l'environnement seront des critères importants.

Un jury passera fin juillet dans le village pour récompenser les plus belles compositions.

La participation est gratuite et réservée aux habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Tous les détails et le règlement du concours seront disponibles au point info tourisme début mars.

On vous attend !

